

AFGSU SPÉCIALISÉE SITUATION SANITAIRE EXCEPTIONNELLE (SSE)

Damage control



/ Contexte

Formation conforme à l'arrêté du 1^{er} juillet 2019 relatif à l'Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.

La formation AFGSU en Situation Exceptionnelle d'Urgence se compose de 10 modules ; appelés « Annexes » dans les textes règlementaires. Elles peuvent être enseignées et délivrées séparément. Les annexes 1 et 2 correspondent aux AFGSU niveau 1 et 2.

Annexe 3 : Prise en charge d'une urgence collective en pré hospitalier ;

Annexe 4 : Accueil massif de victimes non contaminées en établissement de santé ;

Annexe 5 : Stratégie médicale de damage control ;

Annexe 6 : Prise en charge des urgences médico-psychologiques ; **[Ce module n'est pas enseigné par le CESU 64B]**

Annexe 7 : Décontamination hospitalière d'urgence et moyens de protection individuelle ou collective nucléaire, radiologique et chimique ;

Annexe 8 : Décontamination hospitalière approfondie ;

Annexe 9 : Prise en charge d'un patient victime d'un agent nucléaire, radiologique ou chimique ;

Annexe 10 : Prise en charge des patients suspects d'infection liée à un risque épidémique et biologique et protection de la collectivité en établissement de santé ;

Annexe 11 : Prise en charge des patients suspects d'infection liée à un risque épidémique et biologique et protection de la collectivité en établissement de santé de référence ; **[Ce module n'est pas enseigné par le CESU 64B]**

Annexe 12 : Soins critiques en situation sanitaire exceptionnelle. **[Ce module n'est pas enseigné par le CESU 64B]**

/ Objectif professionnel

Obtenir les modules 03 - 04 - 05 de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence en situation sanitaire exceptionnelle pour les professionnels exerçant à la fois en secteur intra et extra hospitalier.

/ Objectifs opérationnels et évaluables de développement de compétences

Acquérir des connaissances nécessaires pour intervenir en cas d'urgences collectives et de situation sanitaire exceptionnelle relative à un afflux de blessés nécessitant la mise en œuvre d'une stratégie de *damage control*.

/ Public concerné, prérequis et bénéficiaire

- Pour les modules 03 – 04 – 05, (2 jours consécutifs) :

Formation destinée aux professionnels de santé chargés d'assurer la prise en charge d'un flux de patients blessés en pré-hospitalier et d'assurer la mise en œuvre de techniques de *damage control*

Prérequis : Etre titulaire d'une Attestation de Formation en Geste et Soins d'Urgence niveau 1 ou 2 en cours de validité.

La formation peut accueillir jusqu'à 12 bénéficiaires chaque jour..

/ Modalités et délais d'accès

Le formulaire d'inscription est à adresser par courriel au CESU à l'adresse cesu64b@gmail.com

La validation de l'inscription sera effective après vérification de l'adéquation entre l'expression du besoin et la formation demandée. La convention de formation et convocation sont envoyées en amont de la formation soit à l'employeur, soit au bénéficiaire.

Il n'y a pas de date limite d'inscription, les inscriptions restent ouvertes jusqu'à complétude du groupe.

/ Informations pratiques :

- **Durée :** 2 jours de formation soit 14 heures de formation (7h le 1^{er} jour et 7h le 2^{ème} jour)
- **Calendrier :** Le calendrier des formations est disponible en fin de catalogue et sur le site www.ch-pau.fr
Rubrique SE FORMER- CESU – CESU
- **Lieu de formation :**
 - *En inter-établissement* : la formation se déroule au sein des locaux du CESU 64B – Centre Hospitalier de Pau
 - *En intra-établissement* : le CESU 64B peut organiser la formation dans vos locaux.
- **Lieu de restauration :** Il est possible de prendre son repas au sein des selfs réservés au personnel du Centre Hospitalier de Pau. Le repas sera facturé en supplément.
- **Coût :**
 - 250€ par jour de formation, soit 500€ pour l'intégralité de la formation par bénéficiaire, net de taxe.
 - Frais à la charge du bénéficiaire : Repas (si non pris en charge par l'employeur)
 - *Formation non assujettie à la T.V.A*

/ Modalités de déroulement pédagogique, suivi et sanction

Modalités pédagogiques	Présentiel Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émargement co-signées par les bénéficiaires et les formateurs
Méthodes pédagogiques	Pédagogie active (Quizz, Tour de table...) Mises en situation pratiques (MSP) contextualisées
Moyens et/ou outils pédagogiques	Salle de formation adaptée avec vidéo projecteur et écran Supports scientifiques en lien avec les recommandations médicales françaises Supports audio-visuels et multimédias Supports pédagogiques transmis à la demande du bénéficiaire par mail. Ressources documentaires mises à disposition des bénéficiaires au sein du centre de documentation et d'information des instituts
Intervenants	2 Formateurs GSU SSE certifiés par groupe
Sanction de la formation	<p>La délivrance des attestations de formation aux modules 03-04-05 de l'attestation Gestes et soins d'urgence en situation sanitaire exceptionnelle est subordonnée à la validation de chacun des modules qui composent la formation, fondée sur la présence tout au long de la formation et la vérification de l'acquisition par le bénéficiaire des connaissances, des gestes et des comportements adaptés à une situation d'urgence.</p> <p>Un certificat de réalisation pour chacun des modules est remis aux bénéficiaires à l'issue de la formation</p> <p>La durée de validité des modules de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau en situation sanitaire exceptionnelle est d'un an.</p> <p>La prorogation de chacune de ces attestations pour une durée équivalente est subordonnée au suivi d'une formation annuelle portant sur une actualisation des connaissances sur les urgences collectives et les situations exceptionnelles en lien avec l'actualité sanitaire et scientifique (sous la forme d'une formation ou d'un exercice).</p>

/ Contenu & Programme pédagogique

JOUR 1

MODULE 03 : AFFLUX MASSIF PRE HOSPITALIER ET MODULE 05 : STRATEGIE DE DAMAGE CONTROL	
- Présentation de la formation	
- Connaitre les modes opératoires du terrorisme et identifier ses implications pour les secours	8H30
- Connaitre l'organisation ORSEC NOVI et sa déclinaison attentat	-
- Identifier le rôle du SAMU/SMUR/CUMP/ARS lors d'un ORSEC NOVI	10H00
- Connaitre les contraintes sécuritaires et leurs conséquences sur l'organisation des secours	
- Connaitre les principes de régulation médicale lors d'un ORSEC NOVI+/- attentat	
- Identifier les différentes phases du DC	10H15
- Maitriser les techniques de PEC adultes et pédiatriques	-
- Maitriser l'utilisation des garrots et matériels spécifiques (valves d'Asherman, pansements Israélien..)	12H00
- Connaitre les modalités de dénombrement et de traçabilité des victimes (SINUS/SIVIC)	
- Connaitre les principes de tri en DC	13H00
- Exercice d'application pratique en situation pré hospitalière	-
- Synthèse, renforcement et conclusion	15H30
	15H45
	-16H30

PATIENTS JOUR 2

MODULE 4 : AFFLUX MASSIF HOSPITALIER ET MODULE 05 : STRATEGIE DE DAMAGE CONTROL	
- Présentation de la formation	8H30 -10H00
- Connaitre les modes opératoires du terrorisme et identifier ses implications pour les équipes hospitalières	8H30 -10H00
- Connaitre l'organisation ORSEC NOVI et son articulation avec le dispositif ORSAN AMAVI	8H30 -10H00
- Connaitre les principes et organisations de la prise en charge d'un afflux de blessés en établissement de santé	10H15 -12H00
- Connaitre les principes de tri et parcours de soins des patients en DC	10H15 -12H00
- Identifier les différentes phases du DC, notamment dans son parcours de soins hospitalier	10H15 -12H00
- Connaitre le rôle et l'organisation des différents intervenants hospitaliers	10H15 -12H00
- Maitriser les indications et techniques de DC hospitalier en fonction des spécialités, notamment pédiatriques	10H15 -12H00
- Connaitre le rôle du SAMU, du Directeur et de la cellule de crise, du Directeur médical de crise, des professionnels de santé et des autres intervenants (logistique, informatiques etc...) conformément à la déclinaison du Plan Blanc	13H00 -15H30
- Identifier les différentes dynamiques de charge de travail et les organisations de ressources humaines nécessaires en regard	13H00 -15H30
- Information sur la déclinaison NRBC du plan ORSAN AMAVI	13H00 -15H30
- Connaitre les contraintes sécuritaires et leurs conséquences sur l'organisation hospitalière	13H00 -15H30
- Connaitre les principes de communication et d'informations des proches et du public	13H00 -15H30
- Identifier les troubles psychiques post-traumatiques	13H00 -15H30
- Savoir assurer la traçabilité des patients (SINUS/SIVIC)	13H00 -15H30
- Exercice de synthèse : Gestion de flux sur plan et coordinations des équipes	15H45 -16H30
- Conclusion, renforcement et évaluation de la formation	15H45 -16H30

/ Modalités d'évaluation

- Fiches de suivi et d'évaluation.
- Evaluations formatives tout au long de l'action de formation (quizz, mises en situation...)
- Evaluations sommatives
- Recueil des appréciations des bénéficiaires en fin de formation

/ Indicateurs de résultats

Niveau d'accomplissement

Bénéficiaire(s) accueilli(s) en formation professionnelle continue :

88 bénéficiaires en 2019.

12 bénéficiaires en 2020.

25 bénéficiaires en 2021.

Niveau de performance

Taux de satisfaction globale des bénéficiaires :

96,6 % de satisfaction en 2019.

94,0 % de satisfaction en 2020.

97,1 % de satisfaction en 2021.

Taux d'obtention de l'attestation de formation :

100 % d'obtention en 2019.

100 % d'obtention en 2020.

100 % d'obtention en 2021.

/ Accueil des personnes en situation de handicap

Toute personne en situation de handicap peut, si elle le souhaite, bénéficier d'aménagements spécifiques en lien avec sa formation. Pour plus d'informations : www.ch-pau.fr/se-former/presentation

Contact

Pour toute question administrative, pédagogique ou en lien avec une situation de handicap, veuillez contacter :

SECRÉTARIAT du CESU

4, Boulevard Hauterive

64046 PAU CEDEX

05.59.92.50.82

Email : cesu64b@gmail.com